

Art & mondes du travail

un séminaire en cinq séances

4/5

QUATRIÈME SÉANCE
JEUDI 10 SEPTEMBRE 2015,
13H30 - 17H30
SALLE 301

FONDATION,
MÉCÉNAT
À L'ÉPREUVE
DE LA RSE

BILAN ET PERSPECTIVES

Conseil économique, social et environnemental
Palais d'Iéna - 9, place d'Iéna - 75016 Paris

Calendrier des séances

PREMIÈRE SÉANCE

jeudi 16 avril 2015

**Création, action culturelle
et entreprise : une histoire
à écrire au futur**

Questions pour un séminaire

Quelle terminologie ? Quels acteurs ?

Quels partis pris ? Quelles coopérations ?

DEUXIÈME SÉANCE

jeudi 21 mai 2015

Dispositifs artistiques et entreprises

*Artistes et entreprises : des rencontres
et des projets en partage*

Quelles sont les motivations qui
prévalent à ce type de projets ?

Comment sont-ils vécus par les
différents protagonistes ? Comment
créer les conditions qui permettent

d'apporter un « bénéfice » aux
différents partenaires ? Quels dispositifs
d'expérimentation et de recherche ?

TROISIÈME SÉANCE

jeudi 18 juin 2015

**Quand les entreprises se saisissent
de l'art, qu'en est-il du travail ?**

Travail, culture, art

De quelle manière l'art peut-il améliorer
la vie quotidienne des salariés, au niveau
collectif comme au niveau individuel ?
Comment intégrer la dimension
proprement culturelle à la question
du travail ?

QUATRIÈME SÉANCE

jeudi 10 septembre 2015

**Fondation, mécénat à l'épreuve
de la responsabilité sociétale
des entreprises**

L'économie de l'art dans l'entreprise

Comment la redéfinition d'un socle
commun entre mécénat et RSE
permettrait-elle de faire progresser
le rapport des citoyens à leurs
entreprises ?

CINQUIÈME SÉANCE

jeudi 5 novembre 2015

Art, entreprises et territoires

Les questions territoriales

Comment les collaborations entre l'art
et le monde du travail peuvent-elles
contribuer à dynamiser un territoire ?

Séminaire Art et mondes du travail

Une restitution publique des travaux sera organisée en début d'année 2016

Les politiques culturelles publiques trouvent leur fondation dans la conviction que l'art et la culture sont les facteurs essentiels d'une émancipation individuelle et collective. Les Fédérations d'éducation populaire, les syndicats, les comités d'entreprise ont pour objectif de faire partager cette ambition au plus grand nombre : par l'éducation artistique et culturelle et, principalement, par la fréquentation des œuvres, dans des lieux dédiés, dans l'espace public, mais aussi dans les entreprises.

Le monde de l'entreprise a toujours été un des champs privilégiés de l'action culturelle. Cependant, l'évolution des pratiques, le développement de l'offre des industries culturelles, les modifications du travail et des entreprises elles-mêmes, ont fait que ce mode d'action, florissant, notamment dans les grandes entreprises publiques d'après-guerre, s'est peu à peu estompé. Le ministère de la Culture et de la Communication souhaite questionner cette problématique en développant des projets d'actions artistiques dans le monde du travail. En 2014, des résidences d'artistes ont été organisées en partenariat avec

le ministère chargé de l'Industrie. La circulation dans des entreprises d'expositions puisant dans les collections nationales a permis à des salariés de découvrir des œuvres sur leur lieu de travail, leur donnant ainsi l'envie d'aller au musée pour en voir davantage.

De nouvelles relations art et travail...

La dernière décennie a vu naître et se développer de nouvelles relations entre l'art et le travail, *dans* l'entreprise et dans les territoires. Ces interactions impliquent la mise en relation des différentes composantes du monde de l'art et du monde du travail. « Monde du travail » dont l'unité sémantique cache une grande diversité, tant sont multiples les secteurs d'activité, les poids économiques, les singularités des métiers, tant sont complexes les hiérarchies et les contrats, sans omettre les nouvelles modalités de travail qui émergent parfois en marge des cadres professionnels habituels. Plusieurs acteurs rendent ces nouvelles relations entre art et mondes du travail possibles : artistes et curateurs ; directions d'entreprises, salariés et organisations représentatives

(et associations territoriales regroupant ces dernières); fondations; administration centrale et collectivités locales; réseaux des écoles, des Frac, des centres d'art et des musées; organismes de médiation culturelle, sans oublier la contribution de chercheurs, notamment en sciences du travail, ou dans le champ de l'art.

Tout l'enjeu pour les démarches artistiques novatrices mises en œuvre dans le monde du travail est de conjuguer plusieurs volontés et, pour aboutir pleinement, de conjuguer celles de tous.

Certains événements récents témoignent des nouvelles modalités de rencontres, notamment la mise en place de résidences d'artistes dans des entreprises; en 2008, la première Biennale d'art contemporain de Rennes « Valeurs croisées »; en avril 2012, l'exposition et l'ouvrage « Au Boulot! ? » à la Maison des métallos à Paris; en novembre 2013, le colloque « Nouveaux horizons » organisé par le Centre de culture populaire (CCP) de Saint-Nazaire; ou encore, en 2014, la signature d'une convention cadre « Culture et monde du travail » entre le ministère de la Culture et de la Communication et un ensemble d'organismes représentant plus de 9 000 comités d'entreprise.

... de nouveaux questionnements théoriques ou pratiques...

Ainsi, la place complexe de l'art dans l'entreprise, tout autant que l'émergence

de nouvelles relations entre l'art et le monde du travail, rendent aujourd'hui nécessaire la mise en débat des questions théoriques et pratiques que pose la présence de l'art pendant le temps et sur les lieux du travail.

Il semble aujourd'hui important et opportun d'inventorier, de partager et d'analyser les expériences permettant d'argumenter et de mobiliser de façon plus efficace l'ensemble des acteurs, et également de convaincre ceux qui en sont les plus éloignés.

Le ministère de la Culture et de la Communication, en partenariat avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et l'École des hautes études commerciales de Paris (HEC), organise cinq séances de travail d'une demi-journée au CESE qui s'échelonnent sur l'ensemble de l'année 2015. Une séance de restitution publique se tiendra début 2016.

Le *Quotidien de l'Art* et l'association « Un Sourire de toi » accompagnent cette initiative soutenue par la Caisse centrale d'activités sociales (CCAS) des industries électriques et gazières.

... et un groupe en réflexion

Un groupe permanent, regroupant artistes, chefs d'entreprise, managers, partenaires sociaux, acteurs culturels privés et publics, et chercheurs, a été fondé.

Son esprit : permettre à chacun de livrer son expérience et d'exprimer son point de vue sur les questions posées. Son rôle : débattre, sur un mode

dynamique et contradictoire, de l'art dans le monde du travail.

Le programme, évolutif, s'affinera au fil des séances. Les intitulés des séminaires proposés ici ne constituent à l'étape qu'un cadre référentiel demandant à être précisé et remis en jeu.

Chaque séance sera ouverte par une ou deux contributions de personnalités présentant une expérience ou une approche plus théorique. Des synthèses et des propositions écrites seront produites à l'issue de chaque séance pour nourrir la réflexion en cours.

Échos de la séance du 18/06/15

« Quand les entreprises se saisissent de l'art, qu'en est-il du travail ? »

Par Pauline de Laboulaye

La part de la création dans le travail ordinaire

Introduite par un exposé d'Emmanuelle Begon sur « la part de la création dans le travail ordinaire », cette séance a permis d'approfondir les questions posées lors de la première séance. François Ewald avait alors rappelé comment, à l'heure de la « culture de soi », les évolutions sociales et culturelles modifient les attentes des travailleurs et le rôle de leurs représentants. Emmanuelle Begon a porté cette réflexion sur le terrain de la psychologie du travail et de l'ergonomie. Elle a montré comment la montée des activités de service par rapport aux travaux physiques contraint le salarié à s'adapter à des contextes changeants. La diversité croissante de ses tâches et de ses destinataires l'oblige à faire preuve d'inventivité et d'initiative alors

même qu'il est soumis à des objectifs quantitatifs à court terme. Afin de faire face à ces injonctions paradoxales, il doit rechercher ce qu' Yves Schwartz décrit comme « cette synergie énigmatique des hétérogènes » qui donne sens et cohérence à son expérience.

Cette quête ne s'apparente-t-elle pas à la démarche esthétique de l'art qui donne sens à la forme, comme elle donne forme à une matière hétérogène ? L'art incite le travailleur à réfléchir sur son activité au travail ; il agit comme un miroir qui révèle « des objets, des systèmes ou des processus non perçus jusque-là ». Ce qu'Emmanuelle Begon appelle la « médiation symbolisante » de l'art lui permet alors d'exprimer cette part de « création de soi » dans le travail, qui caractérise ce qu'Yves Clot désigne comme « le bon boulot ».

Il n'y a pas de création sans négation

Pour Jean-Luc Moulène, « le devenir artiste du travailleur est à nuancer ». Commentant son expérience chez Renault, il constate que l'artiste ne va pas à l'usine « pour aider » mais « pour bouffer », lui aussi. Il n'est pas un modèle de liberté et il n'est pas forcément dans de bonnes dispositions « parce qu'il n'y a pas de création sans négation » et que « la matière première de l'artiste est le chaos ». Ce n'est pas l'artiste qui apporte le chaos mais il « l'autorise ». Comment une entreprise soumise à un impératif de rentabilité qui conditionne sa survie peut-elle le tolérer ?

La radicalité de l'art rend la négociation difficile et Jean-Luc Moulène suggère de prendre en considération la culture plutôt que l'art. Car si l'art produit rarement de la culture (du moins à court terme), la culture fait le lien avec l'environnement social et politique. Il recommande de partir de pratiques concrètes surgies de la base, à l'exemple des « perruques » produites en secret par les ouvriers avec les ressources de l'entreprise pendant leur temps de travail.

L'art comme projet d'entreprise

Pour Olivier Crancée, PDG de France Lanord et Bichaton, « la perruque, c'est du vol ». En revanche, il évalue de façon très positive sa collaboration avec l'artiste Cristina Escobar qu'il a reçue en résidence : un véritable « projet d'entreprise ». Pour lui, la recherche

occasionnée par la fabrication de l'œuvre conçue par l'artiste a obligé les équipes à « sortir de leur zone de confort » et à se surpasser ; elle a donné lieu à des innovations et permis aux différents corps de métier de se rencontrer.

Pour Cristina Escobar, cette expérience a été « l'occasion de sortir de l'atelier, de créer en collectif ».

Même si les salariés ne se sont pas exprimés, on peut imaginer que l'échange des savoir-faire les a aidés à trouver cette cohérence évoquée par Emmanuelle Begon. Peut-être ont-ils même éprouvé de la fierté à participer à la création d'une œuvre d'art exposée par la suite au musée des Beaux-Arts de Nancy, avec la double signature de l'artiste et de l'entreprise.

La difficulté de représenter les mondes du travail

À propos de l'expérience de France Lanord et Bichaton, Serge Le Glaunec s'est réjoui que des artistes puissent accéder à un monde du travail qu'il qualifie d'« extrêmement fermé, difficile à pénétrer, difficile à représenter ». Il est essentiel d'après lui de « permettre que le travail retrouve un espace dans les représentations générales » véhiculées par la société. Beaucoup d'artistes, en particulier des photographes, se sont intéressés à l'esthétique des usines et des bureaux, « un genre en soi », rappelle Matthieu Laurette. Mais est-ce suffisant ?

Avec les « Objets de grève », Jean-Luc Moulène a permis à des créations « œuvrières », collectives et rebelles, d'entrer au musée ; c'est son « autorité/ aautorité » d'artiste qui les a rendues visibles. En est-il de même pour les ouvriers de France Lanord et Bichaton qui ont œuvré sur leur temps libre pour fabriquer la pièce conçue par Cristina Escobar ? Se sentent-ils représentés par la signature de l'entreprise que l'artiste a associée à la sienne ?

Le rôle des organismes représentatifs et leur investissement dans la culture

Si l'artiste peut être un « médiateur symbolique », il n'est pas pour autant un porte-parole. Une discussion s'est ébauchée sur le rôle des organismes représentatifs (syndicats, comités d'entreprise...) qui sont, avec les directions d'entreprise, des interlocuteurs obligés. Les antagonismes qui les animent en font-ils de bons médiateurs pour questionner le potentiel créatif de l'activité de travail ? Il reste que, s'ils sont le lieu d'expression des conflits, les comités d'entreprise sont aussi celui de leur possible dépassement. En outre, ils permettent aux salariés de se prononcer sur la stratégie culturelle de l'entreprise et de signer des conventions en tant qu'opérateur culturel. Mais leurs initiatives sont aujourd'hui mal connues et il semble que nombre d'entre eux abandonnent l'art et l'éducation populaire pour le divertissement.

Retisser des liens avec les traditions populaires

Jean-Pierre Burdin suggère de prendre en compte le divertissement plutôt que de stigmatiser des activités considérées comme peu légitimes. Il rappelle le potentiel culturel et créatif de la « distraction » et des pratiques amateurs, dont il invite les artistes à s'emparer à la faveur de créations collectives. Il fait remarquer que, contrairement aux Belges et aux Britanniques qui prennent en considération les pratiques populaires, les Français ont une conception très « Beaux-Arts » de la culture.

Cette vision élitiste ne serait-elle pas aujourd'hui un obstacle à l'investissement des comités d'entreprise dans l'art et la culture ? Ceux-ci ne devraient-ils pas s'inspirer de traditions ouvrières comme la « perruque » ou le « chef-d'œuvre » du compagnon pour reprendre l'initiative, retisser des liens entre l'art et le travail et renouer ainsi avec leur visée émancipatrice ?

Travail ou œuvre ?

Matthieu Laurette et Jean-Luc Moulène font remarquer que les termes de « chef-d'œuvre » et d'« œuvre » ont déserté le vocabulaire de l'art contemporain au profit du mot « travail ». Que signifie cet échange sémantique entre les mondes de l'art et du travail ? Est-ce une façon pour les artistes d'échapper à l'espace aseptisé du « cube blanc » du musée et de la galerie ? S'agit-il de sortir de la solitude de

l'atelier comme le suggère Cristina Escobar? De redonner à l'artiste un rôle de producteur dans un monde qui a tendance à le considérer comme un parasite et un privilégié? De saper l'ordre établi au cœur même du système ou de réhabiliter le travail là où il perd son sens? De s'appropriier les ressources et les méthodes de l'entreprise pour faire de l'art une entreprise, ou de s'appropriier les ressources et les méthodes de l'art pour faire du travail une création? Peut-on envisager l'entreprise comme un lieu d'échange où le travailleur fait œuvre tandis que l'artiste travaille, afin que le travailleur redécouvre son travail et l'artiste accepte de faire « œuvre »?

Fondation, mécénat à l'épreuve de la RSE

Bilan et perspectives

Mots-clés : mécénat, fondations d'entreprise, responsabilité sociale des entreprises, acteurs et médiateurs

Depuis la loi du 23 juillet 1987 sur le mécénat, un cadre législatif de plus en plus mobilisateur a permis aux entreprises de prendre conscience de leur rôle dans la contribution à l'intérêt général aux côtés des autres acteurs de la société civile. La loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations a considérablement amélioré les incitations fiscales au mécénat et le statut des fondations. La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a créé un nouvel instrument qui combine les atouts de l'association loi de 1901 et de la fondation, sans leurs inconvénients : le fonds de dotation.

Parallèlement à cette politique nationale, un système de labellisation internationale se met en place pour inciter les entreprises à intégrer « des préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et à leurs relations avec leurs parties prenantes », que celles-ci soient internes (salariés, actionnaires)

ou externes (État, société civile, clients, fournisseurs...). Dans sa synthèse de 2011, la Commission européenne élargit sa définition de la « responsabilité sociétale des entreprises » (RSE) à « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société ».

Comment cette approche de l'impact des entreprises sur la société permet-elle d'intégrer la culture (patrimoine et création contemporaine) ? Quelle peut-être la place des arts visuels et des artistes dans l'engagement stratégique des entreprises vis-à-vis de la RSE ? Quelles en seraient les conditions de réussite ? Qui en sont les acteurs et les médiateurs ?

Programme de la quatrième séance

Bruno Tackels modérera l'après-midi.

13h30

Accueil, remise des badges
(plan Vigipirate)

13h45

Fermeture des portes

14h05

Synthèse de la séance précédente
par **Pauline de Laboulaye**

14h10

Intervention de **Laurent Butstraën**.
Ce juriste rappellera le cadre législatif
et normatif favorisant l'engagement
des entreprises dans des actions
de mécénat, de création de fondations
d'entreprise et de responsabilité
sociétale de l'entreprise.

Philippe Vayssettes rendra compte
des actions de mécénat de la banque
Neuflize OBC, dont la constitution
d'une importante collection
d'entreprise, des arguments qui
justifient leur existence et soulignera
les enjeux pour l'entreprise de
l'implication des collaborateurs.

Bénédicte Chevallier et sous réserve
Nicolas Ponson, associé de Redman
Méditerranée, représentants
de Mécènes du Sud, présenteront

le programme de résidences d'artistes
en entreprises mis en place pendant
Marseille/Provence 2013 et com-
menteront le vademecum « Comment
aborder une résidence dans son
entreprise » qu'ils viennent de diffuser.
Julie Narbey fera part des collaborations
du palais de Tokyo avec les entreprises
et les fondations qui accompagnent
la programmation de l'établissement.
Olivier Tcherniak commentera les
enjeux de la responsabilité sociétale
des entreprises (RSE) au regard du
mécénat. Quand bien même mécénat
et RSE partagent le même objectif,
l'intérêt général, ou, plus précisément,
le bien commun, tout les différencie.

16h30

Projection de deux films courts :
« Entreprise à l'œuvre » et « Résidence
d'artiste »

17h20

Synthèse de la rencontre et
présentation de la prochaine séance

Une pause d'une demi-heure est prévue

Biographies des intervenants

Laurent Butstraën

Âgé de 44 ans, Laurent Butstraën est titulaire d'un DESS Droit des affaires et fiscalité, d'un DJCE et d'un certificat supérieur de droit fiscal et de droit des sociétés. Il a débuté sa carrière au sein du cabinet Lamy Lexel ; il a rejoint DELSOL Avocats en 1999 et a été associé en 2004.

Laurent Butstraën est co-responsable du département « Organisations non lucratives » du cabinet Delsol ; il partage son activité entre les bureaux de Paris et de Lyon.

Il est chargé d'enseignement à l'Institut d'études politiques de Grenoble, à l'Université Paris I et à l'Université Lyon III.

Philippe Vaysettes

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de droit, il commence sa carrière en 1979 à la banque Indosuez en tant qu'analyste financier puis contrôleur de gestion. Il rejoint la banque OBC en 1986, dont il deviendra directeur général adjoint en 1997 (Groupe ABN Amro depuis 1994). En 1998, il est nommé directeur général de la succursale d'ABN Amro à Paris, et membre du comité exécutif de la banque NSMD. En 2001, il intègre le directoire d'ABN Amro France, en tant que responsable de l'ensemble des fonctions administratives et support du groupe ABN Amro. Membre du directoire de la banque Neuflyze OBC depuis 2005, il est nommé Président du Directoire de la Banque Neuflyze OBC, président du conseil de surveillance de Neuflyze OBC Investissements et président du conseil d'administration de Neuflyze Vie en 2008.

Ces deux dernières entités, mécènes actifs dans le domaine des arts visuels, ont mis en place de nombreuses actions visant tant à soutenir la création contemporaine qu'à valoriser le patrimoine hérité.

Bénédicte Chevallier

Elle s'est intéressée pendant ses études à la gastronomie, à l'édition et au patrimoine. Après des études en communication à Sciences Com' (Nantes), elle saisit une opportunité professionnelle pour s'installer au Maroc où elle intègre peu après le Goethe-Institut Rabat/Casablanca pendant cinq ans pour y développer le programme culturel et coordonner des formations dans le champ du design graphique, de la scénographie d'exposition, et de l'édition numérique. Elle accompagne en parallèle l'artiste Mounir Fatmi qui entame à cette époque une carrière internationale. Affirmant une préférence pour la création contemporaine et la collaboration directe avec les artistes, elle codirige, de retour en France, la galerie associative RLBO à Marseille pendant cinq ans. Après avoir été administratrice de production à Vidéochroniques, elle rencontre fin 2006 le collectif d'entreprises Mécènes du Sud dont elle devient la déléguée générale. Elle y développe l'accompagnement des artistes lauréats, l'initiation des mécènes à l'art, et les résidences d'artistes en entreprise. « Mécènes du Sud est un collectif, né de la volonté d'entreprises du territoire Aix-Marseille de soutenir la création artistique contemporaine. En apportant non seulement une contribution financière, mais en accompagnant également le développement des projets lauréats, elles ont la conviction, légitime, de nourrir la culture de leur entreprise et de valoriser leur territoire. »

Julie Narbey

Depuis 2011, Julie Narbey exerce les fonctions de directrice générale déléguée du palais de Tokyo. Elle a débuté sa carrière au secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication sur des fonctions financières et de tutelle d'établissements publics avant de rejoindre, en 2008, le musée du quai Branly comme directrice de l'administration et des ressources humaines. En 2010, elle est nommée conseillère pour les affaires financières au cabinet du ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand. Julie Narbey est diplômée de Sciences Po Paris et ancienne élève de l'ENA (2005).

Olivier Tcherniak

Après avoir été directeur de la communication de France Télécom et à l'origine de la Fondation France Télécom et de son développement dans la Fondation Orange, il s'est plus particulièrement orienté vers le mécénat, principalement le mécénat culturel, défendu dans l'entreprise avec plus de 20 ans de soutien à la musique vocale ainsi qu'à Admical qu'il a présidé, à la suite de Jacques Rigaud, pendant 7 ans. Olivier Tcherniak est actuellement conseiller en mécénat d'entreprise.

Liste des participants au groupe séminaire

Angélique Aubert, directrice du mécénat et des projets artistiques d'Emerige

Jacques Bayle, inspecteur à la DGCA, ministère de la Culture et de la Communication

Emmanuelle Begon, chargée de mission Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail)

Alain Berland, commissaire d'expositions et critique d'art, chargé des arts visuels à Nanterre-Amandiers

Jean-Yves Bobe, service des Arts plastiques de la DGCA, ministère de la Culture et de la Communication

Thierry Bogaty, secrétaire général du comité Médicis (Amundi group)

Marie-Pierre Bouchaudy, chargée de mission auprès de l'agglomération Plaine-Commune

Catherine Bouillard, coordinatrice Fédération des associations inter-CE Cezam

Jean-Pierre Burdin, conseiller à Artravails, chargé de mission du collectif « Au Boulot! ? »

Laurent Carenzo, conseiller du président de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Marseille-Provence

Françoise Chaudenson, chargée de mission à la DGCA, ministère de la Culture et de la Communication

Serge Chaumier, sociologue, professeur des universités, Université d'Artois

Eddy Combret, administrateur de la Caisse centrale d'activités sociales des industries électriques et gazières (CCAS)

Stéphanie Conté, chargée de mission auprès de l'Espace d'art contemporain HEC, auteure de la bibliographie « Art et mondes du travail », gestionnaire de patrimoine privé spécialisée Art

Olivier Crancée, président de France Lanord et Bichaton

Christian Debize, directeur de l'École nationale supérieure d'art de Nancy

Anne-Valérie Delval, directrice de l'Espace d'art contemporain HEC

Jacqueline Eidelman, cheffe du département de la Politique des publics, DGPAT, ministère de la Culture et de la Communication

Annie Ferrazza, chargée de projets culturels / association CREDES Cezam Poitou-Charentes

Christine Ferri, directrice adjointe à la direction Culture de la CCAS

Robert Fohr, chef de la mission du Mécénat, ministère de la Culture et de la Communication

Béatrice Genoux, direction de la communication et des relations institutionnelles, CCI France

Claire Gibault, cheffe d'orchestre, siégeant à la section de l'Éducation, de la Culture et de la Communication, Conseil économique, social et environnemental

Didier Gorce, DGPAT, ministère de la Culture et de la Communication

Eric Groud, président de la CCI Maine-et-Loire

Jean-Marc Huitorel, critique d'art, commissaire d'expositions et professeur

Claire Jacquet, directrice du Frac Aquitaine

Yves Jammet, Consultant en médiation culturelle

Raphaële Jeune, commissaire d'expositions indépendante et chercheuse en esthétique de l'art

Pauline de Laboulaye, auteure, responsable de la collection « Lectures Maison rouge »

Maité Lacabanne, directrice des Ressources humaines, Sothys

Michel Lamboley, représentant du comité d'entreprise RATP

Matthieu Laurette, artiste

Serge Le Glaunec, chargé de mission « Politique culturelle » à la CGT

Didier Lebarze, secrétaire du comité d'entreprise Snecma (CGT)

Frédérique Leseur, sous-directrice, Développement des publics et éducation artistique et culturelle, direction des Relations extérieures, musée du Louvre

Mari Linnman, médiatrice de l'action « Nouveaux commanditaires », co-fondatrice de Contexts et membre du réseau européen Creative Clash Europe

François Mairesse, universitaire, Paris III

Bénédictte Maitre, fondatrice d'Ekeko, société de développement d'entreprises, membre du Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD)

Isabelle Mancì, inspectrice à la DGCA, ministère de la Culture et de la Communication

Jean-François Marguerin, ex-directeur régional des Affaires culturelles

Anne Matheron, directrice régionale des Affaires culturelles Auvergne

Marie Messina, directrice de Perfect Lovers

Claude Michel, siégeant à la section de l'Éducation, de la culture et de la communication, Conseil économique, social et environnemental

Ulrich Mohrle, responsable de Mécénat musical Société Générale, docteur d'État en histoire de l'art de l'Université de Vienne (Autriche)

Nicolas Naudé, directeur de TEC / CRIAC - Travail et Culture

Yann Nicolas, département des Études et Perspectives du ministère de la Culture et de la Communication

Pierre Oudart, directeur adjoint de la DGCA, ministère de la Culture et de la Communication

Patricia Perdrizet, directrice de l'association Un Sourire de toi et je quitte ma mère, et du collectif « Au Boulot! »

François-Xavier Petit, conseiller Innovation, numérique et prospective au cabinet du ministre du Travail

Philippe Régnier, directeur de la rédaction du *Quotidien de l'art*

Philippe Reitz, directeur général de l'École supérieure des beaux-arts Montpellier Méditerranée Métropole (Esbama)

Émilie Renard, directrice de La Galerie centre d'art de Noisy-le-Sec

Martine Robert, journaliste au service Culture du quotidien *Les Échos*

Benjamin Sabatier, artiste

Roman Seban, graphiste et membre de castillo/corrales

Matthieu Sené, administrateur de la Fédération nationale des associations inter-CE Cezam, directeur de l'association Ircos Cezam Alsace

Maryline Servain-Neveu, directrice du Centre de culture populaire (CCP) / Association Inter Comité d'entreprise

Bruno Tackels, responsable du pôle Recherche de la DGCA, ministère de la Culture et de la Communication

Olivier Tcherniak, ex-président de l'Admical

Jennifer Thiault, chargée de mission à la DGCA, ministère de la Culture et de la Communication

Morgane Tschiember, artiste

Jacques Viers, vice-président de l'APSE (Association des professionnels en sociologie de l'entreprise), ex-enseignant à l'université Paris 13 après une carrière dans l'industrie et membre du collectif « Au Boulot! »

Sophie Walter, chef du service du Développement des publics et de la fidélisation, musée du Louvre

Bibliographie

Cette bibliographie, donnée à titre d'information, ne prétend pas être exhaustive, elle peut donc être complétée.

La responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Cadre juridique

Une norme « un référentiel international commun à toutes les organisations publiques comme privées »

ISO. *La responsabilité sociale, norme ISO 26 000, 2010* [en ligne]. Mis à jour en avril 2015. Disponible sur <http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm> (consulté le 1/02/2015)

AFNOR. *Norme NF ISO 26 000: 2010: Lignes directrices relatives à la responsabilité sociale*. PARIS: AFNOR Éditions, 2010, 130 p.

Au niveau européen

COMMISSION EUROPÉENNE. Responsabilité sociale des entreprises: une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014. *Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions* [en ligne]. 7 novembre 2012.

Disponible sur http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Communication_du_25_octobre_2011_de_la_Commission_europeenne_sur_la_RSE_cle434613.pdf (consulté le 21/08/2015)

COMMISSION EUROPÉENNE. *Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises* [en ligne]. Livre vert COM (2001) 366 final, 18 juillet 2001. Disponible sur <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52001DC0366> (consulté le 21/08/2015)

Le développement de la RSE en France - Les premiers pas législatifs

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE. *Art. 225 de la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement (Loi Grenelle 2)*. *Journal officiel*, n°160, 13 juillet 2010.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE. *Art. 116 de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques (Loi NRE)*. *Journal officiel*, n°113, 15 mai 2001.

Ouvrages généraux

DELMAS, Alain. *La RSE: une voie pour la transition économique, sociale et environnementale*. Paris: Journaux officiels, 2013, 57 p. (Collection « Avis et rapports du Conseil économique, social et environnemental »)

AUBRUN Mérylle, BERMOND Franck, BRUN Emilie, CORTOT Jean-Louis, DELCHET-COCHET Karen, GRAFFIN Olivier, JOUNOT Alain, PONROUCH Adrien. *ISO 26000, responsabilité sociale: Comprendre, déployer, évaluer*. Paris: AFNOR Édition, 2011, 283 p.

AFNOR. *Responsabilité sociale et ISO 26000: comprendre et mettre en œuvre*. Paris: AFNOR Éditions, 2011, 560 p.

SEGHERS, Virginie. *La Nouvelle Philanthropie*. Paris: Autrement, 2009, 270 p.

Organisme de notation extra-financière - un exemple français

VIGEO. *VIGEO, Premier expert européen de l'analyse, de la notation et de l'audit-conseil des organisations, s'agissant de leurs démarches, pratiques et résultats liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG »* [en ligne]. Mis à jour le 21 août 2015. Disponible sur <http://www.vigeo.com/csr-rating-agency/> (consulté le 21/08/2015)

Entreprises, RSE et Culture

BANQUE NEUFLIZE OBC. *Rapport annuel 2014, Responsabilité Sociétale de l'Entreprise* [en ligne]. Mis à jour le 21 août 2015. Disponible sur <https://rsemag.neuflizeobc.fr/bilan-rse-2014/> (consulté le 21/08/2015)

VIVENDI. *Cahier des indicateurs extra-financiers, 2014* [en ligne]. Mis à jour le 21 août 2015. Disponible sur <http://www.vivendi.fr/responsabilite-societale/enjeux-specifiques/promotion-de-la-diversite-culturelle-2/> (consulté le 21/08/2015)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. *Rapport 2014-2015 Responsabilité sociale et environnementale*. [en ligne]. Mis à jour le 21 août 2015. Disponible sur

<http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/donnees-et-publications/documentation-RSE> (consulté le 21/08/2015)

Site internet

PREMIER MINISTRE. FRANCE STRATÉGIE. *Plateforme RSE* <http://www.strategie.gouv.fr/plateforme-rse>

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE. *Responsabilité sociétale des entreprises* <http://www.developpement-durable.gouv.fr/qu-est-ce-que-la-responsabilite.html>

OBSERVATOIRE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES <http://www.orse.org>

Mécénat

Cadre juridique

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations (Loi Aïllagon)*. *Journal officiel*, n° 177, du 2 août 2003

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat*. *Journal officiel* du 24 juillet 1987

Ouvrages généraux

ADMICAL. *Le Mécénat d'entreprise en France, résultat de l'enquête ADMICAL – CSA 2014* [en ligne]. 2014, 40 p. Disponible sur <http://www.mecenova.org/info-generalites-mecenat.php> (consulté le 5/02/2015).

ADMICAL. *Répertoire du mécénat 2014: le guide Admical*. Paris: Admical, 2014, 543 p.

SUISSE OFFICE FEDERAL DE LA CULTURE. *Mécénat et fondations culturelles France-Suisse: colloque, Paris, 2010*. Paris: La Documentation Française, 2010, 163 p.

ALLINNE, Jean-Pierre, CARRIER, Renaud (dir.). *La Culture au risque du marché. Le mécénat face à ses acteurs*. Paris: L'Harmattan, 2010, 226 p.

SIMON, Nicolas, ESHET, Marianne. *Le Mécénat, valeur actuelle, quand la société peut compter sur l'entreprise*. Paris: Éditions Gallimard, 2009, 207 p.

MOREL, Philippe. *Parrainage, mécénat et fondations d'entreprise*. Paris: Vuibert, 2009, 124 p.

Du point de vue territorial - études et exemples

EY, EXCEL. *Les Collectivités à l'heure du mécénat. Première étude sur le mécénat au bénéfice des collectivités territoriales françaises* [en ligne]. 2014, 52 p. Disponible sur <http://www.mecenova.org/info-generalites-mecenat.php> (consulté le 5/02/2015).

QUILES, Jean-Pascal, CAMUS-BOUZIANE, Marianne (dir.). *Guide du mécénat culturel territorial, Diversifier les ressources pour l'art et la culture*. Voiron : Territorial, 2012, 168 p. (Collection « les Dossiers d'experts »)

MÉCÈNES DU SUD. *Art et Entreprise. Comment aborder une résidence d'artiste dans son entreprise : Synthèse d'ateliers de réflexion développés par Mécènes du Sud*. 2014, 24 p.

MÉCÈNES DU SUD. *Mécènes du Sud, collectif d'entreprises pour le soutien à la création artistique contemporaine* [en ligne]. Mis à jour le 21 août 2015. Disponible sur <http://www.mecenesdusud.fr> (consulté le 21/08/2015)

MÉCÈNE ET LOIRE. *Mécène et Loire, fondation d'entreprise de Maine-et-Loire* [en ligne]. Mis à jour le 21 août 2015. Disponible sur <http://www.mecene-et-loire.fr> (consulté le 21/08/2015)

Site internet

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION – *Mission mécénat*
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Mecenat>

ADMICAL
www.admical.org

MECENOVA
www.mecenova.org

Les fondations et fonds de dotation

Cadre juridique des fondations et fonds de dotation

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE. *Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire*. *Journal officiel*, n°176, 1 août 2014.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE. *Loi n°2088-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, art.140 sur la création de fonds de dotation*. *Version consolidée au 23 mars 2015*. *Journal officiel*, n°181, 5 août 2008.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION.

Loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations (Loi Aillagon). *Journal officiel*, n° 177, du 2 août 2003

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET. *Loi n°90-559 du 4 juillet 1990 créant les fondations d'entreprise et modifiant les dispositions de la loi no 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat relatives aux fondations*. *Journal officiel*, n°155 du 6 juillet 1990

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat*. *Journal officiel* du 24 juillet 1987

Ouvrages sur les fondations et fonds de dotation

PROPHIL. *Les Fondations actionnaires. Première étude européenne*. Paris : Prophil, 2015, 64 p.

DEVIC, Lionel. *Fonds de dotation : création, gestion, évolution*. Paris : Juris Éditions Dalloz, 2014, 352 p.

CHARHON, Francis, COMBES, Isabelle. *Fondation ; fonds de dotation ; constitution, gestion, évolution*. Paris : Juris Éditions Dalloz, 2011, 433 p.

Site internet

LE PORTAIL DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
[www.economie.gouv.fr/daj/
fonds-dotation](http://www.economie.gouv.fr/daj/fonds-dotation)

CENTRE FRANÇAIS DES FONDS
ET FONDATIONS
[www.centre-francais-
fondations.org/](http://www.centre-francais-fondations.org/)

FONDATION DE FRANCE
www.fondationdefrance.org

A large section of the page consisting of multiple horizontal dashed lines, intended for writing or drawing.

Accès

Métro ligne 9: station Léna

ligne 6: station Trocadéro

Bus lignes 32, 63, 82

Parking public parking Wilson :

38, avenue du Président-Wilson

16, avenue du Président-Wilson